

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 OCTOBRE 2017

COUVERTURE D'ACCÈS INTERNET FIXE ET MOBILE: LE LUXEMBOURG PARMIS LES MEILLEURS ÉLÈVES

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) informe que le Luxembourg figure parmi les meilleurs élèves en Europe en ce qui concerne les infrastructures fixes et mobiles pour l'accès Internet. C'est ce que révèle une récente étude publiée le 21 septembre par la Commission européenne.

Le Luxembourg continue d'être un des meilleurs élèves en Europe concernant les infrastructures fixes et mobiles pour l'accès Internet comme le documente une étude récente de la Commission européenne portant sur la couverture. Selon l'étude, près de 90% des ménages a accès à l'Internet très haut-débit, ceci via les technologies VDSL. Cet accès très haut débit peut offrir aux résidents du territoire du Luxembourg des vitesses descendantes de 30 Mbps voire de 100 Mbps. Cette technologie largement mise en place est basée sur l'extension de la fibre optique vers les distributeurs de rue et le raccordement à la maison en paire de cuivre classique. De même depuis plusieurs années, plus de 70% des ménages ont le choix d'une infrastructure performante en câble TV capable d'offrir des vitesses supérieures à 100Mbps.

La couverture en fibre optique actuelle place le Luxembourg en tête parmi ses pays avoisinants. La disponibilité pour la majorité des ménages est parmi les plus avancées en Europe et le Grand-Duché dépasse largement la moyenne européenne en termes de couverture en fibre optique. Cette infrastructure est en très large partie mise en place par l'Entreprise des Postes et Télécommunications. Les services de cette infrastructure sont notamment commercialisés par Post Telecom, Tango, Luxembourg Online et Orange. La couverture en fibre optique a augmenté de 4.4 points en douze mois, soit environ 10.000 ménages supplémentaires qui ont accès à la fibre optique.

Les réseaux mobiles complètent l'image positive du Luxembourg avec une couverture proche de 99% en ce qui concerne la technologie LTE (Long Term Evolution) de dernière génération.

L'étude de la Commission européenne, intitulée « [Broadband Coverage in Europe 2016](#) », peut être consultée sur <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/study-broadband-coverage-europe-2016>.

À noter aussi que l'Institut Luxembourgeois de Régulation a publié au mois de juillet le « [Rapport statistique des télécommunications du Luxembourg de l'année 2016](#) » comprenant une description détaillée du marché luxembourgeois des communications électroniques. Ce rapport est disponible sur : <https://assets.ilr.lu/telecom/Documents/ILRLU-1461723625-620.pdf>.

Contact Presse	Maïa Nicté Mazariegos nicte.mazariegos@ilr.lu	Tél.	+352 28 228 256
-----------------------	---	-------------	-----------------

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.